

Description  Qualification  
d'emploi, de fonction, ou de poste



Ville de Montréal

Manuels  Fonctionnaires  Contremaîtres  Autres \_\_\_\_\_

Titre	Code	Groupe de traitement
POSEUR DE REVÊTEMENTS SOUPLES	666C	10

NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE LA FONCTION

Travaux comportant, dans les édifices municipaux, la pose de revêtements souples en vinyle, asphalte, caoutchouc, liège, linoléum ou autres compositions de même nature, la pose de moquettes, des tapis et sous-tapis ainsi que la réparation des planchers recouverts de tels matériaux.

Le travail s'accomplit sous surveillance générale conformément aux directives reçues sous forme orale ou écrite. Le titulaire doit pouvoir préparer les endroits destinés à recevoir les revêtements souples, de façon à assurer la plus grande durabilité possible et poser les revêtements selon les procédés d'installation en usage. Le travail est vérifié par un supérieur.

EXEMPLES DES TÂCHES ACCOMPLIES

1. Prend les mesures des surfaces à recouvrir pour la pose de nouveaux produits.
2. Arrache le vieux revêtement à l'aide de divers instruments tels que grattoir, le grattoir mécanique électrique, la sableuse à disque.
3. Prépare les surfaces pour la pose de la tuile, du prélat, du tapis, du corlon, du tapis à composé de caoutchouc, de la tuile de pastilles ou pour tout autre type de revêtement.
4. Nivelles les planchers à l'aide de ciment, de ciment polymère, de ciment auto-nivelant et installe les colles en fonction des produits à installer (colles noires, latex, produit extérieur, époxy etc.).
5. Fait les coupes nécessaires et installe le nouveau revêtement en fonction des normes et directives de chaque produit; prépare le mortier, le ciment, la colle et autres compositions plastiques qui entrent dans la pose du revêtement.

Signature <i>Stéphane Ledoux</i>	jour mois année 24 09 98	Signature <i>[Signature]</i>
-------------------------------------	-----------------------------	---------------------------------

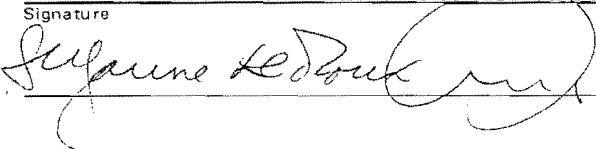
POSEUR DE REVÊTEMENTS SOUPLES

6. Prépare et installe les moulures de bois, de vinyle, de tapis, etc. à la base des murs.
7. Applique une couche de protection sur le nouveau revêtement, par exemple, un scellant à tuile.
8. Effectue à l'aide d'appareil, la pose de marche de vinyle, de nez de marches, les réparations des tapis et de tout autre revêtement.
9. Effectue certaines réparations que nécessitent les murs et les planchers de ciment.
10. Effectue, lorsque nécessaire, le déplacement du mobilier pour dégager les lieux de travail en se servant de diables, planches à roulette.
11. Conduit un véhicule genre "éconoline" pour exécuter son travail.

Le 30 août 1974  
Révisé le 9 mars 1998

Pour la Ville de Montréal

Signature

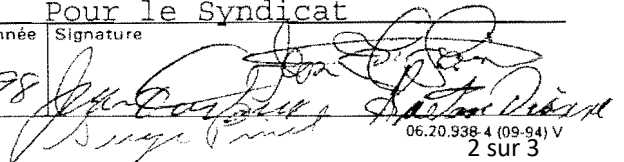


jour mois année

24 09 98

Pour le Syndicat

Signature



POSEUR DE REVÊTEMENTS SOUPLESQUALITÉS REQUISESBonnes connaissances:

des procédés usuels de pose de revêtements souples, de moquettes, de tapis et sous-tapis.

Habilités:

à se servir des outils propres au métier;  
à exécuter les travaux selon les règles du métier.

Degré minimum d'instruction et d'expérience

Posséder un certificat de qualification de poseur de revêtements souples décerné par la direction générale de la main-d'oeuvre.

Instruction : savoir lire, écrire et parler le français;

Expérience : quelque expérience en qualité de poseur de revêtements souples.

Détenir un permis de conduire provincial de classe 5 et avoir subi avec succès les examens de conduite administrés par la Ville.

Le 30 août 1974

Révisé le 9 mars 1998

Pour la Ville de Montréal

Pour le Syndicat

Signature

jour mois année

Signature

*Suzanne LeDuc*

24 09 98

*René Caron*  
*Roger (Paul)*